

SEANCE DU
28
SEPTEMBRE
2009

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

Date de la convocation : 18/09/2009

Date d'affichage

L'an deux mil neuf et le vingt huit septembre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BONIN, Maire.

Présents: MM BONIN Jean Pierre, BIDAUD Marcel, Mme SAMBARDIER Marguerite, BESSON Patrick, CHATAIGNER Jean Pierre, LAROCHE Thierry, BUSSEUIL Armand, Mme MOREL Isabelle

Absent excusé: Melle CHABANON Sandra, M. DEWISE Bernard, LAROCHE Bruno

Secrétaire séance: Thierry LAROCHE

Il est donné lecture du compte rendu de la précédente séance, le compte rendu de la précédente séance est adopté.

CONTRAT D'ASSURANCE

Depuis plusieurs années la Commune assure ses bâtiments, le tracteur et le mobilier urbain chez Groupama. Des devis ont été demandés à d'autres sociétés d'assurance. A ce jour, nous n'avons eu qu'une proposition moins onéreuse. Le Conseil Municipal autorise

le Maire à signer le contrat le plus avantageux pour la commune et à résilier, le cas échéant, le contrat actuel.

ASSURANCE DU PERSONNEL

Par délibération du 06 février 2009, le Conseil avait chargé le Centre de Gestion de Saône et Loire de négocier pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée. La proposition du Centre de Gestion étant plus élevée que celle de notre assurance actuelle (CIGAC), le Conseil décide de ne pas adhérer au contrat de groupe du Centre de Gestion.

DEVIS SYDESL

Un devis a été demandé au SYDESL afin de remplacer les horloges astronomiques qui gèrent l'éclairage public (le Bourg et le Viaduc).

Proposition du SYDESL :

montant des travaux HT : 1353.83€

participation du SYDESL : 676.92€

aide du Conseil général : 260.45€

contribution de la commune : 416.46€ arrondi à **420€ HT**

Le Conseil Municipal accepte le devis de remplacement des horloges.

PREVENTION ROUTIERE

Monsieur le Maire donne lecture de la convention concernant la prise en charge par la commune des repas de midi des moniteurs assurant l'enseignement théorique et pratique en matière d'éducation routière dans les écoles.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer cette convention.

EXTENSION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Suite à la décision du Conseil de Communauté, lors de séance du 14 septembre 2009, d'étendre ses compétences optionnelles avec la prise en charge d'une nouvelle compétence définie comme suit « *création d'une Agence Postale Intercommunale localisée sur deux sites : l'un, à Coublanc, l'autre, à Châteauneuf – gestion du service* », les communes membres doivent donner leur avis.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour que la Communauté de Communes du Canton de Chauffailles intègre dans ses compétences optionnelles la compétence « *création d'une Agence Postale Intercommunale localisée sur deux sites : l'un, à Coublanc, l'autre, à Châteauneuf – gestion du service* » afin d'assurer la gestion des bureaux de poste des communes de Coublanc et Châteauneuf, et d'éviter leur fermeture,

RESERVE PARLEMENTAIRE

Les députés et sénateurs ont une réserve parlementaire servant à subventionner les communes et les associations. Après avoir rencontré M. Nesme, Député, le Maire propose de demander une subvention de 5000€ afin de financer les travaux de rénovation de l'école.

CLASSEMENT DES ARCHIVES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes ont l'obligation légale, article L.317-1 du code des communes, de conserver, gérer et communiquer les archives communales.

Le Centre de Gestion nous avait proposé l'année dernière de classer nos archives.

Devis :

Archives 19 ^{ème} (non subventionnées)	630 €
Archives 20 ^{ème} (subventionnée)	3150€

Le Conseil Général subventionne à hauteur de 50% les archives du 20^{ème}.

Pour cette année le centre de gestion avait obtenu une subvention de la DRAC pour les communes faiblement imposée (en dessous de la moyenne du département) le taux passait alors à 80%. Cette subvention va être à nouveau demandée en 2010 mais incertain. Après délibération le Conseil décide de :

- confier le classement des archives du 19^{ème} et du 20^{ème} siècle au service Archives du Centre de Gestion 71.
- De demander une subvention au Conseil Général pour le tri et le classement des archives publiques du 20^{ème} siècle

FOURRIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'adhésion des Communes de IGUERANDE et GRANDVAUX au 1^{er} septembre 2009, et de CRONAT au 1^{er} juillet 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'adhésion des Communes de IGUERANDE, GRANDVAUX et CRONAT au Syndicat Intercommunal du Charolais Refuge-Fourrière.

ECOLE

La nouvelle directrice de l'école souhaiterait avoir dans sa classe 2 ordinateurs et un accès internet (pour faire travailler les élèves et assurer la direction).

Devis Saitec : 1124.24 € TTC (+ 203.32 € avec extension de garantie de 3 ans)

Le Conseil accepte d'acheter un ordinateur avec extension de garantie de 3 ans soit un montant de 663.78€ TTC.

DEGÂT SUITE A L'ORAGE

L'orage qui a eu lieu fin août a fait des dégâts : l'installation de sonnerie des cloches (devis de 2345.18€), un ordinateur à l'école du bas (réparation : 347.27€), téléphone fax de la mairie, minuterie salle des fêtes.

DECISION MODIFICATIVE

Afin de payer :

- un fax et un téléphone répondeur pour la mairie (377.93 € TTC)
- et l'ordinateur de l'école

un virement de crédit de 1050€ du compte 2313 (travaux bâtiment) au compte 2183 (matériel de bureau) est nécessaire.

CANTINE

La cantine, lors de son assemblée générale, le 18 septembre 2009, a demandé une subvention pour l'achat du congélateur et l'installation d'étagères au grenier. La demande de subvention sera examinée lors du budget 2010.

TARIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2010

Le Conseil Municipal décide de fixer le redevance assainissement à compter du 1^{er} janvier 2010 à **0,55€ le m3** d'eau consommé. L'abonnement annuel reste à 50€.

RAPPORT DU SPANC

Lecture du rapport relatif au prix et à la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif du Brionnais par Bernard Devise.

RAPPORT DE L'EAU

Lecture du bilan du Syndicat des eaux par Marcel Bidaud.

PRIVATISATION DE LA POSTE

Le conseil municipal de Mussy sous Dun réuni en séance, affirme que le service public de La Poste appartient à toutes et à tous.

- Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.

- Considérant que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1er janvier 2011.

- Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent.

- Considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois.

- Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

- Considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum.

- Considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal.

Le conseil municipal de Mussy sous Dun, à l'unanimité,

- se prononce pour le retrait du projet de loi postale 2009
- demande la tenue d'un référendum sur le service public postal

QUESTIONS DIVERSES

- Remerciement : L'association OASIS remercie la commune pour sa subvention.
- Courrier : Monsieur Bonin lit le courrier de M. Michel et informe le Conseil qu'il sera reçu par les enseignantes.
- Fête du cheval : un mail a été reçu en mairie concernant le tarif de l'entrée à la fête, le mail n'étant pas signé, aucune réponse ne sera faite.
- Monsieur le Maire informe le conseil du remplacement de l'employée communale chargée du ménage suite à un arrêt maladie.
- Vente de brioches le samedi 17 octobre au profit de l'Oasis